

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur J. Neirings*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-046F/08  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2069/s.440  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 12 /angle rue du Congo. Placement d'une bâche de chantier. Demande de permis d'urbanisme.  
(Dossier traité par : J. Neirings et G.Gemoets )

En réponse à votre lettre du 18/08/2008 sous référence, réceptionnée le 22/08/2008, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis XXX émis / les remarques émises** par notre Assemblée en sa séance du 03/09/2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement d'une bâche de chantier publicitaire en façade d'un immeuble situé dans pour partie en zone interdite et pour partie en zone restreinte ainsi qu'en face des jardins de l'abbaye de la Cambre classée.

Pub Megamedium

C'est à nouveau l'agence publicitaire qui énonce les travaux de rafraîchissement de façade à réaliser et qui évaluer la durée des travaux : 4 mois.

Ils précisent que les travaux ne nécessitent pas de permis d'urbanisme.

225 m<sup>2</sup> !!!!! : 9 m de haut sur 25 de large.

Remarques habituelles sur la nature des travaux qui n'est pas justifiée et donc sur le fait que l'on ne peut pas évaluer l'opportunité de placer cette bâche ni la durée de son placement

Elle n'est pas adaptée au contexte. Très malvenu face à la Cambre et à l'avenue Roosevelt.

Voir Marion Lemesre !!!

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

J. DEGRYSE

Secrétaire

Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans